

LIBERTÉ

Fausse rumeur
Julie Akofa
Akoussah n'est
pas
morte 
P.7

«Liberté, ce bien qui fait jouir des autres biens»

TRI-HEBDO

TRI-HEBDOMADAIRE / N°166 DU 12/02/ 2007 - PRIX : 250 F CFA

Législatives de 2007

**L'UE vient de recevoir une
lettre du gouvernement pour
l'envoi des observateurs** P.3



Manuel Barroso

● Convergence de vue à la CENI pour un report des élections P.7

Mise en œuvre de l'APG

**Le gouvernement enclenche
la réforme de l'armée** P.3



● Lire les propositions



Liberté-Info

Renforcement des capacités des associations des Droits de l'Homme

Un séminaire atelier national de renforcement de capacité des Défenseurs des Droits de l'Homme s'est tenu du 6 au 10 février 2007 à l'hôtel Cristal à Kpalimé.

Organisé par la Coalition Togolaise des Défenseurs des Droits de l'Homme (CTDDH) et l'ONG ADANE, ce séminaire a reçu l'appui financier de l'Agence Catalane de Coopération et de Développement.

Réunis autour du thème des instruments et mécanismes de protection des Droits de l'Homme, et des Défenseurs des Droits de l'Homme, ce séminaire a connu le développement d'une vingtaine de communications relatives à la protection et la promotion des Droits de l'Homme.

Au cours des travaux, l'état des lieux a été fait sur la situation des droits de l'homme et des défenseurs des droits humains en Afrique de l'ouest et au Togo.

Le constat général fait par les séminaristes, relève du fait que les pays africains disposent de textes garantissant la protection des Défenseurs de Droits de l'Homme, mais les Etats n'appliquent pas ces dispositions faisant partie intégrante des textes qu'ils ont ratifiés. Ce manque d'application des textes ratifiés par l'Etat est souvent dénoncé par les ONG et Associations de Défense des Droits Humains, d'où l'existence de problèmes entre ces organisations de la Société Civile et l'Etat.

Parlant de la situation de Droits Humains au Togo, le communicateur, a mis l'accent sur le fait que les différents textes qui protègent les

Défenseurs de Droits Humains, sont mentionnés dans l'article 50 de la constitution togolaise qui stipule que: «*les droits et devoirs énoncés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et des Instruments Internationaux relatifs aux Droits de l'Homme, ratifiés par le Togo, font partie intégrante de la présente constitution*». Il est clair qu'à travers cet article, l'Etat a l'obligation de protéger les Défenseurs des Droits de l'Homme sur toute l'étendue du territoire national.

Ce travail âpre et contraignant que réalisent les Défenseurs des Droits de l'Homme au risque de leur vie, doit être encouragé par l'Etat togolais à travers des programmes spéciaux et l'accompagnement des organisations de Défense des Droits de l'Homme dans leurs différentes activités.

La rencontre qui n'a pas manqué de s'appesantir sur les problèmes liés aux mouvements féministes, de protection des droits de la femme, de la Convention contre la Torture, de la Convention des Droits des Enfants, de l'Observation et la Documentation des Violations des Droits de l'Homme, de la Réforme de la justice et des relations de la justice avec l'administration pénitentiaire, a permis à tous de mettre en place des stratégies pour une protection efficace et une promotion authentique des Droits Humains au Togo et en Afrique de l'Ouest.

C'est ainsi que les organisations réunies recommandent entre autres aux autorités togolaises :

- l'adoption de nouveaux textes plus conformes aux exigences des Droits de l'Homme,

- la formation du personnel de justice pour une meilleure efficacité dans la promotion et la protection des Droits de l'Homme,

- la dotation des différentes juridictions du pays d'infrastructures adéquates, de moyens humains et financiers ainsi que du matériel roulant pour faciliter le travail des magistrats en faveur d'une justice respectueuse des Droits Humains,

- la facilitation d'exercer le droit d'association par la levée des obstacles et entraves à la délivrance des récépissés aux associations de Droits de l'Homme,

- l'association des organisations de Défense des Droits de l'Homme dans le processus en cours en faveur d'une gouvernance démocratique et le respect par le gouvernement des engagements contractés à travers la ratification des instruments régionaux et internationaux.

Rappelons que ce séminaire est la première d'une série de formations qui auront lieu dans les pays de l'Afrique de l'ouest dans les mois à venir. La rencontre du Togo a rassemblé les Défenseurs de Droits Humains du Sénégal, du Mali, de la Côte d'Ivoire, du Libéria, du Service International des Droits de l'Homme basé en Suisse, du président du Réseau Ouest Africain des Défenseurs de Droits Humains M. Diallo GADIRY, le représentant de l'Agence Catalane de Coopération et de Développement ainsi que la Commissaire Africaine des Droits de l'Homme, Mme

Au cœur des « Mon Pays »

Tiam : Pays ! On dit quoi ?

Ali : Mais, nous on est là. Est-ce que l'escargot a quelque part à aller à part rentrer dans sa cage habituelle ?

Tiam : Tu as raison class ! La mort du vieux a tout gâché. Vraiment, ça ne fait plus bon d'être un « *mon pays* » après le décès du vieux.

Ali : Là où je suis maintenant, je n'ai plus la langue pour parler.

Tiam : Chez vous aussi, ça ne va pas ?

Ali : N'en parle pas. Chez vous, c'est mille fois mieux.

Tiam : Sinon, chez nous aussi c'est dure dure comme cailloux.

Ali : Actuellement-là, j'ai encore envie de fuir mais je ne sais pas où aller.

Tiam : Tout sauf ça ! Oublie vite.

Ali : Pays ! C'est sérieux ce que je te dis.

Tiam : Là, il faut faire les affaires.

Ali : Affaire pour quoi faire ?

Tiam : Non ! Il faut voir les chefs. S'ils acceptent, tu viens travailler avec nous.

Ali : Vous avez besoin des gens chez vous ?

Tiam : Oui ! C'est le Consul que je garde actuellement qui l'a dit.

Ali : Il a dit quoi ?

Tiam : Entre-temps, il avait seulement une Toyota Corolla. C'est dans cette voiture que moi je faisais garde. Maintenant, il a décidé d'acheter une autre.

Ali : Ah bon ! Et il a besoin d'une autre personne pour faire garde dedans ?

Tiam : Oui ! Lorsqu'il va acheter la deuxième voiture, ça fera deux Toyota Corollo. Et comme-ça, on aura besoin d'une autre personne.

Ali : Là, je ferai l'effort qu'il faut. Comme ça nous deux, nous allons rester dans les deux Toyota Corollo.

Ça va se savoir !

Le voyage (3)

Comme au cirque, Sylvia se leva et descendit. Le temps pour Dido de se lever que son nez épaté fût frôlé par celui de Sylvia un peu pointu et courbé comme le bec du pélican. Il reçut des lèvres de celle-ci une bise fraîche, parfumée de fraise que dégagea son rouge à lèvres à la couleur rouge symbole d'amour ardent dans la culture de sa partenaire. Dido la suivit comme un cabri derrière une chèvre. Sylvia les deux pieds au sol, les jambes semi écartées et fesses en l'air, tint des deux mains le bord de son lit laissant apparaître derrière elle la pomme défendue que Dido